Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260321-2026_MAIRE_8-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Groix	**Séance du conseil municipal du 2[illegible] mars 2026**

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage de la convocation : 17/03/2026

Date d'affichage de la délibération : 23/03/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le dix-neuf mai à onze heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à la salle des fêtes, il s'est ouvert sous la présidence de Monsieur François MARGUET, doyen de l'assemblée.

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Quorum	10
Présents	17
Représentés	2
Votants	19

Secrétaire de séance : Marine LE GOFF

Délibération n° : CM-2026-8

Objet : Election du maire

Matière : 5.1

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Monsieur Erwan TONNERRE	X		
Monsieur Alain DELMOULY	X		
Madame Nathalie GOURONC	X		
Monsieur Yannick AUFFRAY	X		
Madame Stéphanie GOURRONC	X		
Monsieur Christophe CANTIN	X		
Madame Françoise ROPERHE	X		
Monsieur Nicolas BURLION	X		
Monsieur François MARGUET	X		
Madame Corinne LE BOUHELLEC	X		
Madame Gwendalyne LE DOUARAN	X		
Monsieur José-Luis TEIXEIRA		X	Gwendalyne LE DOUARAN
Madame Soazig LE MOULLAC	X		
Madame Marine LE GOFF	X		
Monsieur Laurent SARTRE	x		
Madame Marina CALLONNEC	X		
Monsieur Eric LE DREF	X		
Monsieur Victor DA SILVA		X	Marina CALLONNEC
Madame Camille MAUGEE	x		
Pour : 18 Contre : 0 Blanc : 1			

Délibération relative à l'élection du maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,
M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.
Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés :18
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :
- M. Erwan TONNERRE dix-huit – 18 voix

M. Erwan TONNERRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600693-20260321-2026_MAIRE_8-DE

- Certifié exécutoire
- Compte tenu de :

Transmission en préfecture	Le 23/03/2026
Affichage et publication	Le 23/03/2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Cachet de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits, à l'île de Groix

Le Maire, Erwan TONNERRE

MAIRIE DE GROIX
56 MORBIHAN